



## Assemblée générale

Distr. générale  
8 janvier 2004

Cinquante-huitième session  
Point 150 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Sixième Commission (A/58/512)]

#### 58/74. Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 46/55 du 9 décembre 1991, 49/61 du 9 décembre 1994, 52/151 du 15 décembre 1997, 53/98 du 8 décembre 1998, 54/101 du 9 décembre 1999, 55/150 du 12 décembre 2000, 56/78 du 12 décembre 2001 et 57/16 du 19 novembre 2002,

*Ayant examiné* le rapport sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens<sup>1</sup> du Comité spécial créé par sa résolution 55/150,

*Notant* que le Comité spécial a adopté les projets d'article et les clauses interprétatives,

*Notant également* que la conclusion d'une convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens bénéficie d'un large appui,

*Soulignant* qu'il importe que le droit relatif aux immunités juridictionnelles des États et de leurs biens soit uniforme et clair,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens<sup>1</sup>;

2. *Décide* que le Comité spécial se réunira de nouveau du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2004 pour formuler un préambule et des clauses finales, en vue d'achever l'élaboration d'une convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, à laquelle seront incorporés les résultats des travaux déjà adoptés par le Comité spécial;

3. *Prie* le Comité spécial de lui rendre compte des résultats de ses travaux à sa cinquante-neuvième session;

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément n° 22 (A/58/22).

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée « Convention sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens ».

*72<sup>e</sup> séance plénière  
9 décembre 2003*